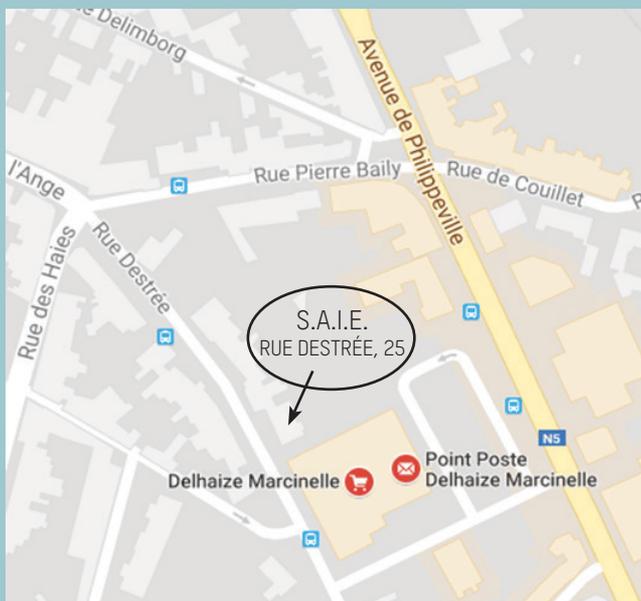


CPAS
CHARLEROI
SERVICE
SOCIAL



Service d'Aide et d'Intervention Educative S.A.I.E. "LES PETITS SPIROU"



INFOS

"LES PETITS SPIROU" S.A.I.E.

Luisa Di Felice,
Responsable

rue Jules Destrée, 25 - 6001 Marcincelle

T 071/29 86 20

(répondeur en cas d'absence)

GSM 0473/80.97.36

F 071/29 86 26

lespetitsspirou@cpascharleroi.be

Editeur responsable : Olivier Jusneloux - CPAS de Charleroi - 13 Bd Joseph II - 6000 Charleroi



"COMPRENDRE, NE PAS JUGER"



Le Service d'Aide et d'Intervention
Educative est agréé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

"LES PETITS SPIROU" S.A.I.E.

Service mandaté par :

- Le Conseiller de l'aide à la jeunesse
- Le Directeur de l'aide à la jeunesse
- Le Tribunal de la jeunesse

Arrondissement judiciaire du Hainaut.
Division de Charleroi.

Capacité de prise en charge :

13 mandats. Un mandat peut concerner un, deux ou trois enfants d'une même fratrie, âgés de 0 à 18 ans (exceptionnellement jusqu'à 20 ans) et domiciliés au même endroit.

Durée du mandat :

Six mois maximum, renouvelable.

Encadrement :

Pluridisciplinarité.

Educateurs spécialisés, assistants sociaux et psychologue apportent une aide temporaire aux jeunes et à leur famille afin d'améliorer leur situation. Ils contribuent à une lecture plurielle de chaque situation et mettent au point ensemble des axes de travail.

AIDE, SUIVI, MANDAT, ENCADREMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL, CONCERTATION

Accompagnement éducatif et social de proximité
du jeune et de sa famille

Ecoute et suivi axé sur la recherche de solutions
accessibles et adaptées

Projet négocié en accord avec l'autorité mandante

Lieu d'expression individuelle

Entretiens familiaux

Travail en réseau, concertation

Evaluation continue

TRAVAIL AVEC LE SYSTÈME FAMILIAL

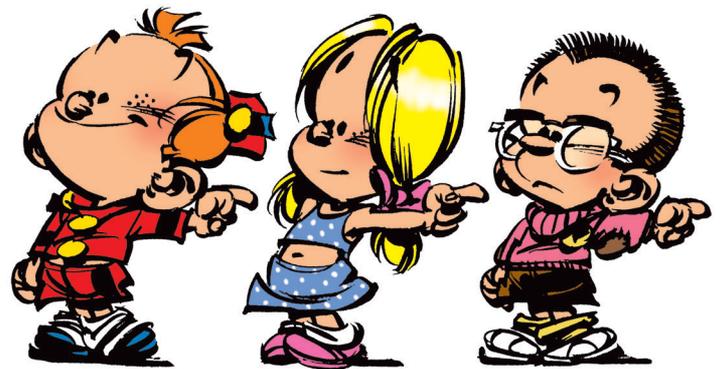
Approche systémique

Action brève axée sur la recherche de solutions

Co-intervention

NOS OBJECTIFS

- ◆ Assurer une aide, un accompagnement éducatif et social global du jeune et de sa famille dans le milieu de vie
- ◆ Soutenir et renforcer les compétences parentales des familles
- ◆ Apporter un soutien individualisé des jeunes
- ◆ Offrir un accompagnement aux jeunes en logement autonome comme alternative au placement
- ◆ Aider à comprendre les difficultés rencontrées, trouver les moyens de les dépasser
- ◆ Aider à renouer des relations sereines avec les proches
- ◆ Amener le jeune et ses parents à poser les choix qui leur conviennent et à utiliser les ressources de leur réseau



SECRET PROFESSIONNEL

INTÉRÊT DE L'ENFANT

ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE
ET DES PARENTS

ECOUTE ET DIALOGUE
RESPECT DE SOI, DES AUTRES
ET DE SON ENVIRONNEMENT

RESPECT DE SES ENGAGEMENTS